

5 mai 2017

LE PRÉSENT CONTRAT DE SERVICES est conclu entre :

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (« UNICEF »), organisation intergouvernementale internationale créée par la résolution n° 57 (1) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 11 décembre 1946 en tant qu'organe subsidiaire des Nations Unies, ayant son siège à UNICEF House, Three United Nations Plaza, New York, New York 10017, États-Unis d'Amérique, et un bureau à **[ADRESSE DU BUREAU DE L'UNICEF]**; et

[NOM COMPLET DE L'ENTREPRISE] (le « Fournisseur »), entreprise établie et enregistrée conformément au droit **[PAYS]**, ayant ses bureaux principaux à **[ADRESSE]**.

L'UNICEF et le Fournisseur sont, dans le présent Contrat, désignés individuellement en tant que « Partie » ou collectivement en tant que « Parties ».

ATTENDU QUE :

A. L'UNICEF fait partie intégrante des Nations Unies et œuvre, avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires du monde entier, en faveur des droits des enfants en matière de survie, de protection, de développement et de participation, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

B. L'UNICEF et le Fournisseur ont conclu un contrat à long terme pour la fourniture de services (le « Contrat à long terme (services) ») sous le numéro de référence **[N° DE RÉFÉRENCE]** aux fins de la fourniture des services et des prestations attendues qui y sont décrits.

C. Conformément aux dispositions du Contrat à long terme (services), l'UNICEF entend engager le Fournisseur pour fournir les services (les « Services ») et les prestations attendues (les « Prestations attendues ») décrits dans la section du présent Contrat intitulée « Cahier des charges/mandat », aux

5 mai 2017

conditions énoncées dans le présent Contrat (selon la définition ci-dessous) et le Contrat à long terme (services).

D. Le Fournisseur déclare qu'il possède les connaissances, les compétences, le personnel, les ressources et l'expérience nécessaires et qu'il est pleinement qualifié, prêt, disposé et apte à fournir les Services et les Prestations attendues conformément aux conditions énoncées au présent Contrat et au Contrat à long terme (services).

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Documents constitutifs du Contrat

1.1 Les Parties ont conclu le présent Contrat au titre du Contrat à long terme (services), conformément aux conditions précisées dans celui-ci.

1.2 Le présent contrat (le « Contrat ») est constitué des documents suivants : a) le présent document (y compris toute condition particulière énoncée à l'article 4 ci-dessous); b) le Contrat à long terme (services); c) les conditions générales (services) de l'UNICEF, qui figurent à l'annexe A; d) toute autre annexe éventuellement jointe au présent document. Sous réserve de toute modification convenue conformément au paragraphe 3.6 du Contrat à long terme (services), en cas d'incohérence entre le présent Contrat et ledit Contrat à long terme, les stipulations de ce dernier prévalent, sauf en ce qui concerne les spécifications ou les normes techniques figurant dans le présent Contrat. Les termes qui commencent par une majuscule et qui ne sont pas définis dans le présent Contrat ont la signification qui leur est attribuée dans les conditions générales (services) de l'UNICEF.

1.3 Le présent Contrat (y compris le Contrat à long terme (services) et tout autre document qui y est intégré par renvoi) constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties en ce qui concerne la fourniture des Services et Prestations attendues à l'UNICEF par le Fournisseur. Il annule et remplace tous accords, contrats, déclarations ou propositions conclus ou formulés précédemment à ce sujet, par écrit ou par oral, par les Parties et entre les Parties. Aucune promesse, ni entente, obligation, accord subsidiaire, licence, conditions d'utilisation, licence sous emballage, contrat par clic, contrat de licence en ligne, politique de confidentialité, de non-divulgaration, de non-concurrence ou d'utilisation

5 mai 2017

acceptable, ou autres formes d'accord (oral ou autre) concernant la fourniture des Services et des Prestations attendues conformément au présent Contrat n'engage l'UNICEF ni ne lui est opposable, ou ne constitue un accord de l'UNICEF, à moins d'avoir été constaté sous la forme d'un avenant au Contrat, conformément au paragraphe 11.9 des conditions générales (services) de l'UNICEF.

1.4 Le Fournisseur reconnaît et accepte que, par souci de transparence et d'efficacité entre les organismes du système des Nations Unies, l'UNICEF peut mettre à leur disposition une copie du présent Contrat.

2. Date d'entrée en vigueur; durée

2.1 Le présent Contrat constitue un contrat contraignant entre l'UNICEF et le Fournisseur dès que l'UNICEF en reçoit une copie contresignée par celui-ci. La date d'entrée en vigueur du présent Contrat est la date à laquelle l'UNICEF reçoit la copie contresignée.

2.2 La durée du présent Contrat correspond à la période indiquée sur sa première page.

2.3 L'UNICEF peut annuler le présent Contrat sur remise au Fournisseur d'un avis écrit à cet effet (y compris par courrier électronique), sans frais d'annulation ni aucune autre obligation de quelque nature, à condition que le préavis soit donné avant la date de début prévue pour l'exécution des Services.

3. Avis; coordination

3.1 Le nom et les coordonnées des personnes de contact de l'UNICEF et du Fournisseur auxquelles adresser les avis émis au titre du présent Contrat figurent ci-dessous. Chaque Partie notifie par écrit à l'autre Partie tout changement de personne de contact et toute modification de leur adresse aux fins de la transmission des avis.

Si l'avis est adressé à l'UNICEF :

Dispositions contractuelles à utiliser avec les nouvelles CG 2017 pour les contrats de services conclus au titre d'un contrat à long terme

5 mai 2017

UNICEF

[ADRESSE]

À l'attention de : [INSÉRER LE NOM], [TITRE]

[Télécopie : [INSÉRER LES DÉTAILS]]

Adresse électronique : [INSÉRER LES DÉTAILS]

Si l'avis est adressé au Fournisseur :

[NOM COMPLET DE L'ENTREPRISE]

[ADRESSE]

À l'attention de : [INSÉRER LE NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER], [TITRE]

[Télécopie : [INSÉRER LES DÉTAILS]]

Adresse électronique : [INSÉRER LES DÉTAILS]

3.2 L'UNICEF et le Fournisseur désignent chacun un responsable de la coordination et de la gestion quotidiennes du présent Contrat et en informent l'autre Partie par courrier électronique.

4. Conditions particulières. Toute éventuelle condition particulière supplémentaire spécifiée ci-dessous ne s'applique qu'au présent Contrat. Elle ne s'applique à aucun autre contrat ni à aucune autre relation contractuelle entre les Parties, sauf accord exprès conclu par écrit.

[Vous trouverez dans la note d'orientation des exemples de conditions particulières à insérer le cas échéant.]